

PUBLIÉ LE 06/11/2019 - MIS À JOUR LE 16/10/2020

Les flacons de plusieurs produits anti-verrue ne doivent plus être utilisés par les patients et sont à rapporter sur les lieux de vente

SURVEILLANCE - MATÉRIOVIGILANCE

En raison du risque de brûlure accidentelle impliquant des dispositifs anti-verrue sous format de flacon de solution monochloroacétique, l'ANSM interdit l'utilisation de deux produits : Expert 1.2.3 Verrues Cutafilm et Steripan Traitement Verrues.

Ces produits doivent être rapportés par les patients en pharmacie, parapharmacie ou grande surface alimentaire (supermarché).

Par ailleurs, en raison du risque de confusion avec d'autres produits, les flacons d'Objectif ZeroVerrue Original ayant un bouchon blanc font l'objet d'un rappel auprès des patients et doivent également être rapportés en pharmacie, parapharmacie ou supermarché.

L'ANSM demande aux fabricants de procéder à la mise en œuvre de ces rappels.

Expert 1.2.3 Verrues Cutafilm et Steripan Traitement Verrues

Expert 1.2.3 Verrues Cutafilm et Stéripan Traitement verrues, sont des dispositifs médicaux sous forme de flacon contenant une solution d'acide monochloroacétique destinés au traitement topique des verrues, présentes sur les mains et les pieds, chez l'individu à partir de 4 ans.

Des expositions accidentelles cutanées (renversements de flacons) entrainant notamment des brûlures au 2ème degré ont été signalées avec les produits Expert 1.2.3 Verrues Cutafilm et Steripan Traitement Verrues. Le conditionnement en flacon de ces solutions corrosives ne permet pas de prévenir du risque de renversement. Dans ce contexte, l'ANSM décide de les retirer du marché.

Les flacons suivants doivent être rapportés en pharmacie, parapharmacie ou grande surface alimentaire (supermarché).

Expert 1.2.3 Verrues Cutafilm



Steripan Traitement Verrues



Télécharger la décision du 25/10/2019 portant suspension de la mise sur le marché, de la distribution, de l'importation, de l'exportation, et de l'utilisation de dispositifs médicaux sous forme de flacon contenant une solution d'acide monochloroacétique, destinés au traitement des verrues, mis sur le marché par la société PK Benelux et distribués par les sociétés Novodex et La Brosse ET Dupont, ainsi que retrait de ces produits (06/11/2019)

Objectif ZeroVerrue Original

Objectif ZeroVerrue Original, est un dispositif médical sous forme de flacon contenant une solution d'acide formique destiné au traitement topique des verrues, présentes sur les mains, les pieds, les coudes et les genoux, chez l'individu à partir de 4 ans.

Des ingestions accidentelles provoquant des lésions du pharynx et de l'œsophage chez des enfants en bas âge ont été rapportées suite à des confusions avec des médicaments présentant des conditionnements similaires.

Afin d'éviter tout risque de confusion avec d'autres flacons, le fabricant a modifié depuis mars 2019 le conditionnement et remplacé le bouchon blanc par un bouchon de couleur orange. **Toutefois, par mesure de sécurité, les flacons antérieurs à cette modification, c'est-à-dire dont le bouchon est de couleur blanche, doivent être rapportés à leurs points de vente (pharmacie, parapharmacie ou supermarché).**

A noter que Objectif ZeroVerrue n'est pas concerné par le risque d'exposition accidentelle cutanée car il présente un dispositif de sécurité prévenant le renversement de la solution.

Objectif ZeroVerrue Original



A noter que d’autres dispositifs médicaux pour le traitement des verrues, sous forme de stylo ou de systèmes imprégnés, sont disponibles et permettent une application localisée, plus sécurisée.

Informations et recommandations pour les patients

- Il est demandé de ne plus utiliser les dispositifs anti-verrue sous forme de flacon suivants et de les rapporter en pharmacie, parapharmacie ou grande surface alimentaire (supermarché)
  - **Expert 1.2.3 Verrues Cutafilm**
  - **Steripan Traitement Verrues**
  - **Objectif ZeroVerrue Original dont le bouchon est de couleur blanche**
- En cas d’incertitude sur l’alternative à utiliser, demandez l’avis de votre pharmacien ou de votre médecin.

D’une manière générale, veillez à conserver les anti-verrues dans leur emballage d’origine et à les stocker dans un endroit non accessible aux enfants.

Les patients peuvent également déclarer tout effet indésirable sur le portail :signalement-sante.gouv.fr .

Informations pour les professionnels de santé

L’ANSM rappelle que les professionnels de santé et les industriels ont obligation de déclarer sans délai tout incident ou risque d’incident grave consécutif à un traitement anti-verrue avec un de ces dispositifs médicaux sur : signalement-sante.gouv.fr ou par e-mail à l’adresse materiovigilance@ansm.sante.fr